

## INVITATION PRESSE

### PROCÈS FICTIF À ANNECY – Édition 2026 Vendredi 24 avril 2026 à partir de 9h30

Dans le cadre d'une collaboration avec le Tribunal judiciaire d'Annecy, la Faculté de Droit de l'UCLy organise, pour ses étudiants du campus Alpes Europe, un procès fictif. Celui-ci se tiendra dans une salle du Tribunal, le vendredi 24 avril 2026 à partir de 9h30, en présence de magistrats et d'avocats. Les étudiants de deuxième année de Licence de Droit travailleront sur un cas librement inspiré du film *Chien 51*.

#### Présentation du cas étudié lors du procès fictif de l'édition 2026



Le cas proposé aux étudiants s'inscrit dans une réflexion contemporaine sur **les dérives potentielles des technologies de surveillance et de l'intelligence artificielle**.

Il est librement inspiré de l'univers du film *Chien 51*, lui-même adapté du roman **Chien 51** de Laurent Gaudé (Actes Sud, 2022), qui explore une société futuriste marquée par un contrôle technologique omniprésent et des tensions sociales exacerbées.

Dans cette œuvre, Laurent Gaudé met en scène un monde où la sécurité est devenue une priorité absolue, au point de redéfinir les libertés individuelles et les rapports de pouvoir. Le récit interroge notamment la place de l'humain face à des systèmes automatisés capables d'apprendre et de décider, ainsi que les responsabilités politiques et économiques liées à leur déploiement.

#### Le scénario du procès fictif : les faits

Le 2 janvier 2025, la commune de Paris fait appel à la société Alma pour mettre en place une surveillance de la ville par drone. Les drones sont équipés d'intelligence artificielle et fonctionnent sans pilote. Ils sont armés et entraînés à détecter les personnes « dangereuses ». Or, le 3 mars 2025, l'un des drones tue un manifestant (Ernest), qui protestait contre la surveillance de la ville par intelligence artificielle. Le drone en question était placé sous la surveillance d'un salarié de la société Alma qui, occupé à consulter son smartphone, n'a pas remarqué le comportement anormal de l'appareil ni alerté quiconque. Ce salarié est introuvable depuis les faits.

Le drone avait été programmé de manière si poussée par le gérant de la société qu'il avait progressivement appris à enrichir lui-même son propre fonctionnement. Il détectait ainsi de nouveaux signaux de menace. Dans cette logique, un manifestant opposé à la surveillance par drone constituait nécessairement, pour le système, un facteur d'insécurité et de désordre. Il a donc choisi de l'éliminer pour poursuivre son objectif initial : faire de Paris un lieu sûr, débarrassé de toute infraction.

Un agent de police, inquiet de la situation, s'était introduit, sans disposer des autorisations nécessaires, dans le système informatique de la société Alma, la veille de la manifestation, le 2 mars 2025, afin de désactiver les drones. Il avait cependant échoué : l'IA était trop sécurisée pour pouvoir être désactivée sans autorisation.

En juin 2025, un expert a déterminé que le programme du drone était devenu extrêmement difficile à interpréter, et que les drones pouvaient, en revanche, être désactivés à distance à tout moment.

Dans son audition, le gérant de la société Alma explique qu'il n'avait jamais souhaité cela, et qu'il ne pensait pas que le programme s'enrichirait ainsi.

Il affirme avoir perdu le contrôle de l'appareil comme du programme et regrette profondément cet « incident ». Ces propos contrastent toutefois avec ses déclarations antérieures, dans lesquelles il qualifiait ces manifestations « d'absurdes » et assurait qu'il « en viendrait à bout, d'une manière ou d'une autre ». Les manifestants survivants soupçonnent le gérant d'avoir volontairement omis de mettre des limites à l'IA et d'avoir sciemment équipé les drones dans cette hypothèse (pour que son business fleurisse et que rien n'y fasse obstacle).

La maire de Paris, quant à elle, rejette toute responsabilité, expliquant qu'elle a fait appel à une société spécialisée pour assurer la surveillance et qu'elle ignorait tout des risques inhérents à l'utilisation de cette IA. La société lui avait assuré qu'il s'agissait d'un dispositif « efficace et sans risque » et qu'elle conserverait en permanence le contrôle des drones, lesquels pouvaient être désactivés à distance à tout moment. C'est pourtant elle qui avait signalé la manifestation à la société Alma en donnant pour consigne de « muscler la surveillance ».

## Les procès fictifs : une pratique du droit sous l'angle de la professionnalisation

Depuis plusieurs années, la Faculté de Droit de l'UCLy propose à ses étudiantes et étudiants de participer à des procès fictifs. Dans cette affaire, les étudiantes et étudiants de deuxième année de Licence, amenés à endosser le rôle d'avocat ou de magistrat, s'affronteront pour tenter de convaincre les juges de la culpabilité ou de l'innocence des accusés. Ils seront ainsi conduits à réfléchir aux infractions constituées et aux responsabilités pénales en jeu.

Pour la restitution finale du procès fictif, ces futurs juristes auront l'opportunité d'être acteurs d'un procès dans une véritable salle d'audience et devant de vrais magistrats et avocats. En effet, dans le cadre d'une collaboration avec la Faculté de Droit de l'UCLy, le Tribunal judiciaire d'Annecy a accepté, le temps d'une matinée, d'ouvrir ses portes aux étudiants. Des magistrats et des avocats participeront également à cette restitution finale, apportant à l'exercice tout son réalisme et sa portée professionnalisante.

« Nous sommes très heureux que le Tribunal judiciaire d'Annecy ait accepté d'accueillir, une nouvelle fois, nos étudiants de deuxième année pour un procès fictif grandeur nature. Nous remercions sincèrement le président du Tribunal pour cette collaboration fructueuse entre nos institutions. » **Michel CANNARSA**, Doyen du Pôle facultaire des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales et directeur de la Faculté de Droit de l'UCLy et **Louis BERTIER**, Directeur pédagogique de la Faculté de Droit de l'UCLy à Annecy (campus Alpes Europe).

## D'autres événements à venir sur le campus Alpes Europe

Les équipes pédagogiques de la Faculté de Droit de l'UCLy déploient depuis de nombreuses années, tout au long de la Licence, en complément des évaluations plus classiques, des projets pédagogiques innovants.

**Dans ce cadre, les étudiants de première année de Licence mèneront, le lundi 20 avril, un projet de révision de la Constitution de la Ve République.** Ce projet donnera lieu à la simulation d'une réunion du Congrès, au cours de laquelle les étudiants joueront le rôle de députés et de sénateurs. Il s'agit d'un exercice pratique qui leur permet de dépasser le seul cadre théorique et de s'approprier, en situation simulée, des postures ainsi que des compétences juridiques et oratoires, afin de défendre leurs idées et de se confronter à d'autres futurs juristes.

**Merci de confirmer votre présence auprès du service presse**

---

## À propos de l'UCLy (Université Catholique de Lyon)

Fondée en 1875, il y a 150 ans, l'UCLy est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche, à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG). Située sur 3 campus au cœur des villes de Lyon et d'Annecy, et possédant également une antenne au Puy-en-Velay, elle propose 110 formations diplômantes aux normes européennes, au sein de ses 6 pôles facultaires et 5 écoles d'enseignement supérieur (dont l'Esdes, Grande École de Commerce et l'ESTBB, École d'ingénieurs en Biotechnologies). Chaque année, elle accueille 12 000 étudiants et auditeurs libres, dont plus de 2 350 internationaux. L'Unité de Recherche « Confluence : Sciences et Humanités » est au cœur de la pédagogie de l'UCLy. Accréditée par le HCÉRES, elle est composée de 8 groupes complémentaires qui couvrent 24 disciplines. Très attentive aux évolutions du monde, l'UCLy veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation de notre société mondialisée.

L'UCLy célèbre ses 150 ans durant toute l'année académique 2025/2026.

[www.uclly.fr](http://www.uclly.fr)

---

**Merci de confirmer votre présence auprès du service presse.**

### CONTACTS PRESSE :

**Laurence GAMBONI**

[l.gamboni@terrederoses.com](mailto:l.gamboni@terrederoses.com)

06 11 73 09 12

Agence Terre de Roses

**Franck PISSOCHET**

[fpissochet@uclly.fr](mailto:fpissochet@uclly.fr)

06 80 70 33 41

Directeur Communication  
UCLy

**Louise ROUSSIERE**

[lroussiere@univ-catholyon.fr](mailto:lroussiere@univ-catholyon.fr)

04 58 98 08 05

Chargée de Communication